

**IV.**

**BUDGET**

**DU**

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

**POUR L'EXERCICE 1895.**



## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1893, s'élève à . . . . . fr. 20,236,487 »

Le Budget pour 1894, y compris les crédits alloués par l'article 6 de la loi du 26 juin 1894 (*Moniteur* du 4 juillet, n° 183), monte à . . . . . 19,222,647 »

La différence en plus pour le projet de Budget de 1893 est de (1). . . . . fr. 1,033,840 »

Ce total comprend une somme de 523,967 francs pour dépenses exceptionnelles inscrites précédemment au Budget extraordinaire.

Les modifications proposées sont expliquées ci-après :

## PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.

CHAPITRE I<sup>er</sup>.

## ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.*

Crédit voté pour 1894 . . . . .	fr.	449,900	»
— demandé pour 1893 . . . . .		480,000	»
		<u>30,100</u>	»
	AUGMENTATION . . . fr.	30,100	»

L'accroissement de dépense est nécessaire pour :

- 1<sup>o</sup> Compléter, selon les besoins constatés, le cadre du personnel ;
- 2<sup>o</sup> Régulariser la position de plusieurs fonctionnaires et employés qui ne jouissent pas du minimum du traitement attaché à leur grade ;
- 3<sup>o</sup> Améliorer la position de certains agents qui se trouvent dans les conditions réglementaires pour obtenir ou une promotion ou une augmentation de traitement.

ART. 3. — *Matériel.*

Crédit voté pour 1894 . . . . .	fr.	80,000	»
— demandé pour 1893 . . . . .		70,000	»
		<u>20,000</u>	»
	AUGMENTATION . . . fr.	20,000	»

(1) Il est à remarquer que si, comme il convient, on rapproche les sommes de 19,000 et 71,750 francs, — ensemble 90,750 francs, — inscrites en accroissement de recette aux articles 38 et 60 du Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1893, l'augmentation réelle n'est plus que de 943,090 francs.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation est sollicitée pour mettre le chiffre de ce crédit en rapport avec les besoins constatés pendant la dernière période quinquennale.

ART. 5. — *Frais de route et de séjour et missions à l'étranger.*

Crédit voté pour 1894 . . . . .	fr.	6,500	»
— demandé pour 1895 . . . . .		9,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION . . . . .	fr.	2,500	»

La nomination d'un contrôleur de la comptabilité des établissements de bienfaisance et le développement des divers services d'inspection nécessitent l'augmentation proposée.

## CHAPITRE II.

## ORDRE JUDICIAIRE.

ART. 6. — *Cour de cassation. — Personnel.*

Crédit voté pour 1894 . . . . .	fr.	275,620	»
— demandé pour 1895 . . . . .		275,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION . . . . .	fr.	2,620	»

Le chiffre du crédit demandé suffit pour faire face aux besoins de ce service.

ART. 8. — *Cours d'appel. — Personnel.*

Crédit voté pour 1894 . . . . .	fr.	1,097,590	»
— demandé pour 1895 . . . . .		1,101,590	»
		<hr/>	
AUGMENTATION . . . . .	fr.	4,000	»

sollicitée en vue de la création d'un emploi de greffier-adjoint à la Cour d'appel de Gand.

ART. 10. — *Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel.*

Crédit voté pour 1894 . . . . .	fr.	2,401,940	»
— demandé pour 1895 . . . . .		2,416,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION . . . . .	fr.	14,060	»

L'augmentation sollicitée est nécessitée par suite de l'élévation à la deuxième classe du tribunal de première instance de Hasselt, par la nomination de plusieurs nouveaux employés dans divers parquets et afin de pou-

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

voir augmenter les traitements d'employés des parquets qui se trouvent dans les conditions réglementaires pour obtenir une amélioration de position.

ART. 11. — *Tribunaux de première instance et de commerce. — Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles.*

Crédit voté pour 1894 . . . . .	fr.	202,000	»
— demandé pour 1895 . . . . .		208,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .		fr.	6,000

Les 6,000 francs demandés sont destinés à augmenter les indemnités dans les greffes où cela a été reconnu indispensable et à permettre de faire face aux besoins qui seraient ultérieurement reconnus.

ART. 12. — *Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel.*

Crédit voté pour 1894 . . . . .	fr.	1,736,700	»
— demandé pour 1895 . . . . .		1,739,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION . . . . .		fr.	2,300

Cette augmentation de crédit est demandée pour assurer au personnel des juges de paix et des greffiers le bénéfice de l'article 4 de la loi du 25 novembre 1889 sur les traitements des membres de l'ordre judiciaire.

## CHAPITRE III.

## JUSTICE MILITAIRE.

ART. 14. — *Cour militaire. — Personnel. — Indemnités pour le service de l'auditorat général ainsi que pour celui des audiences.*

Crédit voté pour 1894 . . . . .	fr.	19,400	»
— demandé pour 1895 . . . . .		19,800	»
		<hr/>	
AUGMENTATION . . . . .		fr.	400

prévue pour les augmentations d'indemnités à accorder éventuellement.

ART. 16. — *Auditorats militaires et anciens prévôts. — Indemnités pour le service des auditorats ainsi que pour celui des audiences.*

Crédit voté pour 1894 . . . . .	fr.	47,700	»
— demandé pour 1895 . . . . .		48,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION . . . . .		fr.	300

Le crédit demandé répond aux besoins constatés pour ce service.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## CHAPITRE IV.

## FRAIS DE JUSTICE.

ART. 18. — *Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police y compris les frais des communications téléphoniques. (Crédit non limitatif.) (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion.*

*Note.* — Précédemment, les écritures dans les auditorats étaient faites par des employés civils dont la rémunération était prélevée en partie sur les crédits portés aux articles 14 et 16 du Budget pour les auditorats et sur celui porté à l'article 18 pour les frais de justice.

En attendant le vote du projet de Code de procédure pénale militaire, ces agents ont été remplacés par des militaires qui, indépendamment de leur solde, reçoivent une légère indemnité prélevée sur les articles 14 et 16 du Budget. L'article 18 a été ainsi dégrevé des sommes payées antérieurement pour rémunération des employés civils aujourd'hui supprimés.

Le Département de la Guerre se propose de créer dans les cadres des emplois nouveaux en nombre égal à celui des sous-officiers détachés dans les auditorats. L'augmentation de dépense qui en résultera pour le Budget de ce Département sera moindre que la charge qu'entraînerait pour le Budget du Département de la Justice le rétablissement de l'état antérieur des choses.

ART. 19. — *Traitements des exécuteurs des arrêts criminels.*

Crédit voté pour 1894. . . . .	fr.	2,450	»
— demandé pour 1895. . . . .		1,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION . . . . .	fr.	1,450	»

La somme de 1,000 francs suffit pour faire face aux besoins du service.

## CHAPITRE VIII.

## CULTES.

ART. 32. — *Clergé inférieur du culte catholique.*

Crédit voté pour 1894. . . . .	fr.	4,362,570	»
— demandé pour 1895 . . . . .		4,388,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	25,430	»

La demande du crédit nouveau de 25,430 francs se justifie par la nécessité de créer quelques places de desservants et de vicaires dans certaines localités et spécialement dans les centres industriels.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 36. — *Culte israélite. — Personnel.*

Crédit voté en 1894. . . . .	fr.	17,000	»
— demandé pour 1895 . . . . .		18,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.		fr.	1,000

Cette charge nouvelle est nécessitée par suite de la nomination d'un second ministre officiant à la synagogue de Liège.

## CHAPITRE IX.

## BIENFAISANCE.

SECTION 1<sup>re</sup>. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.ART. 41. — *Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État.*

Crédit voté pour 1894 . . . . .	fr.	1,685,000	»
— demandé pour 1895 . . . . .		1,823,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION		fr.	138,000

Le chiffre du crédit demandé, 1,823,000 francs, représente la dépense faite en 1893; comme les frais seront les mêmes en 1895, l'augmentation de 138,000 francs est nécessaire pour parer à tous les besoins.

ART. 43. — *Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles.*

Crédit voté pour 1894. . . . .	fr.	12,000	»
— demandé pour 1895. . . . .		13,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.		fr.	1,000

qui se justifie par l'institution d'un nouveau comité d'inspection.

ART. 44. — *Publication d'un recueil d'actes de fondation de bourses d'études.*

Crédit voté pour 1894. . . . .	fr.	2,000	»
— demandé pour 1895. . . . .		5,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION		fr.	3,000

Le crédit de 5,000 francs est indispensable pour assurer la continuation de ce travail.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## SECTION 2. — Écoles de bienfaisance de l'État.

ART. 45. — *Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires desdits établissements.*

Crédit voté pour 1894 . . . . .	fr.	460,000	»
— demandé pour 1895 . . . . .		505,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION . . . . .	fr.	45,000	»

L'augmentation de crédit de 45,000 francs est nécessaire pour mettre le crédit général en harmonie avec l'organisation actuelle des cinq écoles de bienfaisance et permettre d'accorder des augmentations de traitement aux agents qui se trouvent dans les conditions réglementaires voulues pour obtenir une amélioration de position.

ART. 46. — *Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel.*

Crédit voté pour 1894 . . . . .	fr.	752,947	»
— demandé pour 1895 . . . . .		849,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION . . . . .	fr.	96,053	»

La dépense en 1895 s'est élevée à 764,500 francs. Ce chiffre sera encore atteint en 1895. Mais il convient d'y ajouter 84,500 francs, en vue de l'accroissement de la population de l'École de bienfaisance de Moll et afin de permettre de faire les avances des pensions aux comités de patronage.

ART. 47. — *Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État.*

Crédit voté pour 1894 . . . . .	fr.	25,000	»
— demandé pour 1895 . . . . .		30,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION . . . . .	fr.	5,000	»

occasionnée par l'accroissement des placements en apprentissage.

## CHAPITRE X.

## PRISONS.

ART. 49. — *Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. — Transfert de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation.*

Crédit voté pour 1894 . . . . .	fr.	845,000	»
— demandé pour 1895 . . . . .		910,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION . . . . .	fr.	67,000	»

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'organisation, en 1894, de divers ateliers ainsi que la modification dans le régime alimentaire des détenus valides, réclament l'augmentation de 67,000 francs.

ART. 51. — *Confection et frais d'habillement des surveillants.*

Crédit voté pour 1894 . . . . .	fr.	20,800	»
— demandé pour 1895 . . . . .		21,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION . . . . .	fr.	200	»

demandée pour les trousseaux des nouveaux surveillants.

ART. 52. — *Frais de voyage des membres des commissions des fonctionnaires et employés.*

Crédit voté pour 1894 . . . . .	fr.	10,000	»
— demandé pour 1895 . . . . .		15,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION . . . . .	fr.	5,000	»

Cet accroissement de dépense résulte notamment de l'organisation d'un service de médecine mentale.

ART. 53. — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

Crédit voté pour 1894 . . . . .	fr.	1,015,400	»
— demandé pour 1895 . . . . .		1,057,400	»
		<hr/>	
AUGMENTATION . . . . .	fr.	42,000	»

Cette nouvelle somme est sollicitée :

1° En vue d'assurer le paiement des traitements de plusieurs nouveaux agents;

2° De permettre d'augmenter le traitement du personnel qui se trouve dans les conditions réglementaires exigées pour obtenir une amélioration de position.

ART. 54. — *Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés.*

Crédit voté pour 1894 . . . . .	fr.	28,100	»
— demandé pour 1895 . . . . .		30,200	»
		<hr/>	
AUGMENTATION . . . . .	fr.	2,100	»

Aux termes des arrêtés royaux des 4 septembre 1873 et 28 décembre 1891, des indemnités de logement de 150 francs et de 300 francs peuvent être allouées aux chefs-surveillants et surveillants mariés ou veufs qui n'habitent pas dans une dépendance des prisons. Plusieurs de ces agents sont dans les conditions voulues pour obtenir cette faveur.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 55. — *Frais d'impression et de bureau.*

Crédit voté pour 1894 . . . . .	fr.	28,000	»
— demandé pour 1895 . . . . .		10,000	»
		18,000	»
DIMINUTION . . . . .		fr.	18,000

Le crédit réduit suffit pour satisfaire aux besoins de l'exercice.

ART. 56. — *Patronage des condamnés libérés.*

Crédit voté pour 1894 . . . . .	fr.	20,000	»
— demandé pour 1895 . . . . .		30,000	»
		10,000	»
AUGMENTATION . . . . .		fr.	10,000

nécessitée par l'extension qu'a prise le patronage des condamnés.

ART. 57. — *Mobilier. Achat, confection et entretien. — Bâtimens. Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingrédients pour les ouvrages à confier aux détenus. — Loyers d'immeubles.*

Crédit voté pour 1894 . . . . .	fr.	110,000	»
— demandé pour 1895 . . . . .		125,000	»
		15,000	»
AUGMENTATION . . . . .		fr.	15,000

L'Administration des Prisons se propose de faire exécuter elle-même certains travaux qui sont actuellement confiés au Département de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

La somme demandée en plus pourra être diminuée du Budget du Département prérappelé. L'augmentation sollicitée ne constitue ainsi qu'un simple transfert.

## CHAPITRE XI.

## FRAIS DE POLICE.

*Intervention de l'État dans les frais exceptionnels de police à Anvers, à l'occasion de l'Exposition universelle. (Libellé inscrit sous le n° 58<sup>bis</sup> au Budget de 1894.)*

Crédit voté pour 1894 . . . . .	fr.	10,000	»
— demandé pour 1895 . . . . .		»	»
		10,000	»
DIMINUTION . . . . .		fr.	10,000

Le crédit voté pour 1894 n'avait, comme le libellé l'indique, qu'un caractère temporaire.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## CHAPITRE XII.

## TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 59. — *Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département.*

Crédit voté pour 1894 . . . . .	fr.	22,000	»
— demandé pour 1895 . . . . .		29,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	7,000	»

Le crédit demandé est indispensable pour assurer le paiement des traitements des agents qui se trouvent dans la position de disponibilité et afin de permettre de parer éventuellement aux besoins qui pourraient se produire pendant l'année.

ART. 60. — *Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux; secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département ou à leurs familles qui se trouvent dans une situation malheureuse; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une position malheureuse.*

Crédit voté pour 1894 . . . . .	fr.	9,000	»
— demandé pour 1895. . . . .		10,500	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	1,500	»

L'augmentation proposée est sollicitée afin de pouvoir continuer aux tribunaux l'envoi de certaines publications de droit.

## DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

## CHAPITRE XIII.

## SERVICES DIVERS.

ART. 61. — *Création d'un quartier spécial pour condamnés aliénés à l'asile de Tournai.*

Crédit demandé : 70,000 francs.

Les condamnés dont l'état d'aliénation mentale est constaté au cours de leur détention, sont aujourd'hui transférés à l'asile de l'État de Tournai.

**NOTE PRÉLIMINAIRE.**

Les aménagements actuels de cet asile ne sont pas appropriés à l'internement d'aliénés de cette catégorie qu'il convient de séparer des autres et à l'égard desquels des mesures spéciales de surveillance s'imposent dans l'intérêt de la sécurité publique.

**ART. 62.** — *Travaux d'agrandissement, etc., aux écoles de bienfaisance de l'État.*

Crédit demandé : 230,000 francs,

pour l'exécution des travaux d'agrandissement à l'École de Beernem et à celle de St-Hubert et la construction d'un cellulaire dans l'enceinte de ce dernier établissement.

**ART. 63.** — *Rachat du dépôt de mendicité de Bruges.*

Crédit demandé : 123,967 francs.

Ce capital est destiné à rembourser aux deux provinces des Flandres et à la ville de Bruges leur part dans la propriété dudit dépôt.

**ART. 64.** — *Acquisition de l'École de bienfaisance de Moll.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Cette somme représente la première annuité du prix d'acquisition de l'École de bienfaisance de Moll, évalué à 300,000 francs.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## RÉCAPITULATION

## DES MODIFICATIONS PROPOSÉES.

		Augmentation.	Diminution.	
		—	—	
Article	2	fr. 30,100	»	
—	3	20,000	»	
—	5	2,500	»	
—	6	»	fr. 2,620	
—	8	4,000	»	
—	10	14,060	»	
—	11	6,600	»	
—	12	2,300	»	
—	14	400	»	
—	16	300	»	
—	19	»	1,450	
—	32	25,430	»	
—	36	1,000	»	
—	41	138,000	»	
—	43	1,000	»	
—	44	3,000	»	
—	45	43,000	»	
—	46	96,055	»	
—	47	5,000	»	
—	49	67,000	»	
—	51	200	»	
—	52	5,000	»	
—	53	42,000	»	
—	54	2,100	»	
—	55	»	18,000	
—	56	10,000	»	
—	57	15,000	»	
—	58 <sup>bis</sup>	»	10,000	
—	59	7,000	»	
—	60	1,500	»	
—	61	70,000	} <i>Dépenses exceptionnelles.</i>	} fr. 823,967
—	62	230,000		
—	63	123,967		
—	64	100,000		
TOTALS.		fr. 1,085,910	32,070	
AUGMENTATION		fr. 1,033,840		

## PROJET DE LOI.

**LÉOPOLD II,**

ROI DES BELGES,

*A tous présents et à venir, Salut:*

Sur la proposition de Nos Ministres de la Justice et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

## ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1893, est fixé :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de dix-neuf millions sept cent trente-deux mille cinq cent vingt francs . . . . . fr.	19,732,520	»
2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de cinq cent vingt-trois mille neuf cent soixante-sept francs. . . . .	523,967	»

Ensemble à vingt millions deux cent cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-sept francs . . . . . fr. 20,256,487 »  
conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 14 novembre 1894.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre de la Justice,*

V. BEGEREM.

*Le Ministre des Finances,*

P. DE SMET DE NAEYER.

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.</b>			
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . .	480,000 »	
3	Matériel. . . . .	70,000 »	582,000 »
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques . . . . .	2,000 »	
5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger . . . . .	9,000 »	
<b>CHAPITRE II.</b>			
ORDRE JUDICIAIRE.			
6	<i>Cour de cassation.</i> Personnel . . . . .	273,000 »	
7	— Matériel. — Indemnités pour frais de greffe. . . . .	7,200 »	
8	<i>Cours d'appel.</i> Personnel . . . . .	1,101,590 »	
9	— Matériel. — Indemnités pour frais de greffe . . . . .	43,500 »	
10	<i>Tribunaux de première instance et de commerce.</i> — Personnel. . . . .	2,416,000 »	5,906,090 »
11	— — Indemnités pour frais de greffe. . . . .	208,000 »	
12	<i>Justices de paix et tribunaux de police.</i> — Personnel . . . . .	1,739,000 »	
13	— — Indemnités pour frais de greffe. . . . .	118,000 »	
<b>CHAPITRE III.</b>			
JUSTICE MILITAIRE.			
14	<i>Cour militaire.</i> Personnel. — Indemnités pour le service de l'auditorat général, ainsi que pour celui des audiences . . . . .	19,800 »	
15	— Matériel . . . . .	1,300 »	
16	Auditeurs militaires et anciens prévôts. — Indemnités pour le service des auditorats, ainsi que pour celui des audiences . . . . .	48,000 »	73,430 »
17	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière . . . . .	4,320 »	
<b>CHAPITRE IV.</b>			
FRAIS DE JUSTICE.			
18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. ( <i>Crédit non limitatif.</i> ) (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion. . . . .	1,500,000 »	
19	Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels. . . . .	1,000 »	1,513,300 »
20	— des préposés à la conduite des voitures cellulaires. . . . .	12,300 »	
<b>A REPORTER . . . . . fr.</b>			<b>8,074,820 »</b>

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . . fr.		8,074,820 »
	<b>CHAPITRE V.</b>		
	PALAIS DE JUSTICE.		
21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre . . . . .	107,000 »	107,000 »
	<b>CHAPITRE VI.</b>		
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
22	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i> .	16,500 »	
23	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires . . . . .	325,000 »	
24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation . . . . .	7,700 »	368,200 »
25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique.	11,000 »	
26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois . . . . .	8,000 »	
	<b>CHAPITRE VII.</b>		
	PENSIONS ET SECOURS.		
27	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) . . . . .	15,000 »	
28	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse . . . . .	9,000 »	
29	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus. . . . .	2,500 »	30,500
30	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus . . . . .	4,000 »	
	A REPORTER. . . . . fr.		8,580,520 »

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . . fr.		8,580,520 *
<b>CHAPITRE VIII.</b>			
<b>CULTES.</b>			
31	Clergé supérieur du culte catholique . . . . .	981,400 *	
32	Clergé inférieur du culte catholique . . . . .	4,588,000 *	
33	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises . . . . .	500,000 *	
34	Culte protestant et anglican ( <i>Personnel</i> ) . . . . .	81,500 *	
35	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses. . . . .	10,000 *	5,353,900 *
36	Culte israélite ( <i>Personnel</i> ). . . . .	18,000 *	
37	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues. . . . .	1,000 *	
38	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite . . . . .	10,000 *	
39	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) . . . . .	10,000 *	
40	Secours pour les ministres des cultes . . . . .	50,000 *	
<b>CHAPITRE IX.</b>			
<b>BIENFAISANCE.</b>			
<i>Section 1<sup>re</sup>. - Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>			
41	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État . . . . .	1,825,000 *	
42	Subsides a) : 1 <sup>o</sup> à accorder extraordinairement à des communes, à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2 <sup>o</sup> aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 3 <sup>o</sup> pour secours aux victimes de l'ophthalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; 4 <sup>o</sup> pour secours à des aliénés indigents; -- b) pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés. . . . .	150,000 *	
43	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles . . . . .	13,000 *	3,558,000 *
44	Publication d'un recueil d'actes de fondation de bourses d'études . . . . .	5,000 *	
	<b>A REPORTER . . . fr.</b>	<b>1,071,000 *</b>	<b>17,274,420 *</b>

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	1,071,000 .	17,274,430 .
	<i>SECTION 2. — Écoles de bienfaisance de l'État.</i>		
45	Écoles de bienfaisance de l'État — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements . . .	505,000 .	
46	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel . . . . .	840,000 .	
47	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État . . . . .	30,000 .	
48	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance . . . . .	5,000 .	
	<b>CHAPITRE X</b>		
	PRISONS.		
49	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation . . . . .	910,000 .	
50	Salaires des détenus. . . . .	160,000 .	
51	Confection et frais d'habillement des surveillants . . . . .	21,000 .	
52	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés. . . . .	15,000 .	
53	Traitements des fonctionnaires et employés . . . . .	1,057,400 .	2,558,000 .
54	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés. . . . .	30,200 .	
55	Frais d'impression et de bureau . . . . .	10,000 .	
56	Patronage des condamnés libérés . . . . .	30,000 .	
57	<i>Mobilier.</i> Achat, confection et entretien. — <i>Bâtiments.</i> Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingrédients pour les ouvrages à confier aux détenus. — Loyer d'immeubles . . . . .	125,000 .	
	<b>CHAPITRE XI.</b>		
	FRAIS DE POLICE.		
58	Mesures de sûreté publique . . . . .	60,000 .	60,000 .
	A REPORTER. . . . fr.	. . . . .	19,693,020 .

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. . . . . fr.		19,695,020 •
	<b>CHAPITRE XII.</b>		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
59	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département . . . . .	20,000 •	
60	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse . . . . .	10,500 •	30,500
	TOTAL. . . . . fr.		19,732,520 •
	<b>DEUXIÈME SECTION.</b>		
	<b>DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>		
	<b>CHAPITRE XIII.</b>		
	SERVICES DIVERS.		
61	Création d'un quartier spécial pour condamnés aliénés à l'asile de Tournai . . . . .	70,000 •	
62	Travaux d'agrandissement, etc., aux écoles de bienfaisance de l'Etat . . . . .	250,000 •	
63	Rachat du dépôt de mendicité de Bruges . . . . .	123,067 •	523,067 •
64	Acquisition de l'École de bienfaisance de Moll . . . . .	100,000 •	
	ENSEMBLE. . . . . fr.		20,256,487 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 14 novembre 1894.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre de la Justice,*  
**V. BEGEREM.**

*Le Ministre des Finances,*  
**P. DE SMET DE NAEYER.**

**DÉVELOPPEMENTS**

**DU**

**BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

**pour l'exercice 1895.**





## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CREDITS proposés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES		CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1895	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000 »	
480,000	449,900	50,100	»	429,900	427,896 57	
501,000	470,900	50,100	»	480,900	448,896 57	



## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
504,000	470,900	50,100	»	450,900	448,896 57	
»	»	»	»	»	8,532 43	
70,000	50,000	20,000	»	50,000	62,000 »	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,147 75	
9,000	6,500	2,500	»	6,500	6,764 50	
582,000	529,400	52,600	»	509,400	527,341 07	
AUGMENTATION . . fr.		52,600				
273,000	273,620	»	2,620	273,620	273,911 57	
273,000	273,620	»	2,620	273,620	273,911 57	

(<sup>1</sup>) Application de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 30 mars 1881 à 2 messagers.

## BUDGET DE L'EXERCICE 1898

NUMÉRO des articles.	LITTÉR. des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . . fr.				
			NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.	
		<i>Matériel et menues dépenses de la Cour de cassation. — Indemnité pour frais de greffe.</i>					
7	»	La Cour . . . . .	»	»	5,000	7,200	
		Le parquet. . . . .	»	»	1,600		
		Dépenses éventuelles . . . . .	»	»	200		
		Indemnité pour frais de greffe . . . . .	»	»	2,400		
		<i>COURS D'APPEL. — Personnel.</i>					
		Premiers présidents . . . . .	3	11,250	33,750	1,101,590	
		Présidents de chambre . . . . .	10	8,500	85,000		
		Conseillers. . . . .	76	7,500	570,000		
		Procureurs généraux. . . . .	3	11,250	33,750		
		Premiers avocats généraux. . . . .	3	8,500	25,500		
		Deuxièmes avocats généraux . . . . .	11	8,000	88,000		
		Substituts des procureurs généraux . . . . .	7	7,000	49,000		
		Greffiers en chef . . . . .	3	7500 à 8500	24,000		
		Greffiers adjoints . . . . .	21	4000 à 5000	95,000		
		Secrétaires des parquets . . . . .	3	4500 à 5500	15,400		
8	»	Commis. . . . .	13	1600 à 5200	55,820		
		Messagers . . . . .	12	1200 à 1800	19,070		
		Huissiers audienciers . . . . .	12	700	8,400		
		Concierges. . . . .	2	700 à 1400	2,800		
		Indemnités pour frais d'exécution de la loi du 30 juillet 1881. . . . .	»	»	6,000		
		Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffier . . . . .	»	»	500		
		Indemnités accordées au greffier en chef de la cour d'appel de Liège (loi du 25 novembre 1889). . . . .	»	»	1,500		
		Création d'un nouvel emploi de greffier adjoint. — Augmentations éventuelles. — Travaux supplé- mentaires divers y compris les indemnités pour le service du cabinet des premiers présidents . . . . .	»	»	8,300		
		<i>Matériel des Cours.</i>					
		Cour d'appel de Bruxelles . . . . .	»	»	7,600		43,300
		— de Gand . . . . .	»	»	5,900		
		— de Liège . . . . .	»	»	7,200		
		Dépenses éventuelles . . . . .	»	»	1,100		
9	»	Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des Comptes.					
		Indemnité pour frais de greffe. . . . .	»	»	21,300		
						A REPORTER . . . . . fr.	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
273,000	275,620	>	2,620	275,620	275,914 57	
7,200	7,200	»	»	7,200	6,793 »	
1,401,590	1,097,590	4,000	»	1,095,640	1,088,500 45	
45,300	43,300	»	»	43,500	43,879 75	
1,423,090	1,423,710	4,000	2,620	1,421,760	1,413,084 75	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . fr.				
		REPORT. . . . fr.				
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.				
		1 <sup>re</sup> CLASSE. — <i>Bruzelles, Gand, Liège et Anvers.</i> <i>Personnel.</i>				
	a.	Présidents . . . . .	4	7500 à 8500	31,000	777,050
		Vice-présidents . . . . .	12	6,500	78,000	
		Juges d'instruction . . . . .	17	6,250	106,250	
		Juges . . . . .	55	5,000	175,000	
		Procureurs du Roi . . . . .	4	7500 à 8500	31,000	
		Substituts . . . . .	22	5,000	110,000	
		Greffiers . . . . .	4	7500 à 8500	32,500	
		Greffiers adjoints. . . . .	40	3200 à 4000	141,200	
		Secrétaires des parquets. . . . .	4	3400 à 4400	13,900	
		Commis. . . . .	26	1200 à 2800	39,700	
		Huissiers audienciers . . . . .	23	400	9,200	
		Indemnités allouées aux greffiers des tribunaux de première instance de Gand et de Liège (loi du 25 novembre 1889) . . . . .	»	»	4,000	
		Augmentations éventuelles . . . . .	»	»	3,500	
		2 <sup>e</sup> CLASSE. — <i>Arlon, Bruges, Charleroi, Courtrai, Dinant, Louvain, Mons, Namur, Nivelles, Tongres, Termonde, Tournai, Verviers et Hasselt.</i> — <i>Personnel.</i>				
	b.	Présidents . . . . .	14	7,000	98,000	1,164,950
		Vice-présidents . . . . .	14	5,500	77,000	
		Juges d'instruction . . . . .	25	5,250	131,250	
		Juges . . . . .	49	4,500	220,500	
		Procureurs du Roi . . . . .	14	7,000	98,000	
		Substituts . . . . .	28	4,500	126,000	
		Greffiers . . . . .	14	6000 à 7000	89,000	
		Greffiers adjoints. . . . .	55	3000 à 3800	192,200	
		Secrétaires des parquets. . . . .	14	3200 à 4000	50,140	
		Commis. . . . .	50	1200 à 2800	51,900	
		Huissiers audienciers . . . . .	50	300	14,800	
		Indemnités allouées aux greffiers des tribunaux de première instance de Bruges, Charleroi, Dinant, Namur, Nivelles et Verviers (loi du 25 novembre 1889) . . . . .	»	»	13,500	
		Augmentations éventuelles . . . . .	»	»	2,660	
		3 <sup>e</sup> CLASSE. — <i>Audenarde, Furnes, Huy, Malines, Marche, Neuschâteau, Turnhout et Ypres.</i> — <i>Personnel.</i>				
		Présidents . . . . .	8	6,000	48,000	49,700
		Juges d'instruction . . . . .	8	4,750	38,000	
		Juges . . . . .	18	4,000	72,000	
		Procureurs du Roi . . . . .	8	6,000	48,000	
		Substituts . . . . .	8	4,000	32,000	
		Greffiers . . . . .	8	4500 à 5500	40,000	
		Greffiers adjoints. . . . .	15	2800 à 3600	49,700	
		A REPORTER. . . . fr.				
				527,700	1,942,000	

## DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,425,090	1,425,710	4,000	2,620	1,421,760	1,413,084 75	
1,425,090	1,425,710	4,000	2,620	1,421,760	1,413,084 75	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . . fr.				
				REPORT. . . . . fr.		
				527,700	1,942,000	
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE (suite).				
10	c.	Secrétaires des parquets . . . . .	8	3000 à 3800	24,800	} 369,900
		Commis . . . . .	8	1200 à 2800	13,200	
		Huissiers audienciers . . . . .	16	200	3,200	
		Indemnités accordées aux greffiers des tribunaux d'Audenarde et Neufchâteau (loi du 28 novembre 1889) . . . . .	"	"	1,000	
		Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffiers. . . . .	"	"	200	200
		Greffiers de commerce à Anvers, Alost, Bruxelles, Gand, Liège, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournai et Verviers . . . . .	14	4,500 à 12,000	} 100,000	} 103,000
		Greffiers adjoints à Anvers et à Bruxelles . . . . .	3	6000 à 7000		
		Indemnités accordées aux greffiers du tribunal de commerce de Liège (loi du 25 novembre 1889) . . . . .	"	"	5,000	
		Augmentations éventuelles . . . . .	"	"	900	900
11	"	Indemnités pour frais de greffe . . . . .	"	"	"	208,000
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE. — PERSONNEL.				
		Juges de justices de paix de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	13	7000 à 8000	86,000	} 1,096,482
		— — 2 <sup>e</sup> — . . . . .	13	6000 à 7000	96,416	
		— — 3 <sup>e</sup> — . . . . .	43	5000 à 6000	239,700	
		— — 4 <sup>e</sup> — . . . . .	146	4000 à 5000	671,566	
		Ancien juge de paix du canton de Wilryck supprimé. . . . .	1	3,000	3,000	
		Greffiers de justices de paix de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	11	4600 à 5600	60,100	} 658,018
		— — 2 <sup>e</sup> — . . . . .	13	5800 à 4600	57,800	
		— — 3 <sup>e</sup> — . . . . .	43	5000 à 3800	150,500	
		— — 4 <sup>e</sup> — . . . . .	148	2200 à 2800	369,618	
		Indemnités allouées aux juges de paix de : Bruxelles, 1 <sup>er</sup> canton; St-Josse-ten-Noode; Dour . . . . .	"	"	"	3,300
		Indemnités allouées en vertu de la même loi aux greffiers des justices de paix d'Ixelles; Wolverthem; Ypres, 2 <sup>e</sup> canton . . . . .	"	"	"	1,000
13	"	Indemnités pour frais de greffe . . . . .	"	"	"	118,000
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.				

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,425,090	1,425,710	4,000	2,620	1,421,760	1,415,084 75	
2,416,000	2,401,940	14,060	»	2,382,290	2,366,340	
208,000	202,000	6,000	»	198,000	213,418 20	
1,759,000	1,736,700	2,300	»	1,750,600	1,725,841 56	
118,000	118,000	»	»	118,000	109,487 68	
5,906,090	5,882,580	26,360	2,620	5,850,630	5,828,372 17	
AUGMENTATION. . fr.		23,740				



## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
19,800	19,400	400	»	19,400	19,390 »	
1,300	1,300	»	»	1,300	1,190 24	
48,000	47,700	300	»	49,450	47,445 51	
4,330	4,330	»	»	4,330	4,330 »	
75,450	72,750	700	»	74,480	72,353 55	
AUGMENTATION. . fr.		700				
1,500,000	1,500,000	»	»	1,500,000	2,115,168 85	
1,000	2,450	»	1,450	4,650	3,850 08	
12,500	12,500	»	»	12,500	12,300 »	
1,513,300	1,514,750	»	1,450	1,516,980	2,131,018 93	
DIMINUTION. . fr.		1,450				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																							
<b>CHAPITRE V.</b>																									
<b>PALAIS DE JUSTICE.</b>																									
21	»	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de Justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de Justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre.																							
TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.																									
<b>CHAPITRE VI.</b>																									
<b>PUBLICATIONS OFFICIELLES.</b>																									
22	»	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i> . . . .																							
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">NOMBRE D'AGENTS.</th> <th style="width: 20%;">Appointements par an.</th> <th style="width: 30%;">Montant de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 Directeur . . . . .</td> <td style="text-align: right;">8,000 »</td> <td rowspan="8" style="vertical-align: middle; text-align: center;">} 16,500 »</td> </tr> <tr> <td>1 Traducteur. . . . .</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> </tr> <tr> <td>1 Commis de 1<sup>re</sup> classe. . . . .</td> <td style="text-align: right;">2,600 »</td> </tr> <tr> <td>1 Vérificateur de la comptabilité . . . . .</td> <td style="text-align: right;">500 »</td> </tr> <tr> <td>1 Comptable. . . . .</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> </tr> <tr> <td>1 Commis. . . . .</td> <td style="text-align: right;">1,900 »</td> </tr> <tr> <td>1 Concierge . . . . .</td> <td style="text-align: right;">900 »</td> </tr> <tr> <td>1 Encaisseur . . . . .</td> <td style="text-align: right;">500 »</td> </tr> <tr> <td>Augmentation éventuelle des traitements. Indemnités.</td> <td style="text-align: right;">100 »</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.	1 Directeur . . . . .	8,000 »	} 16,500 »	1 Traducteur. . . . .	1,000 »	1 Commis de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	2,600 »	1 Vérificateur de la comptabilité . . . . .	500 »	1 Comptable. . . . .	1,000 »	1 Commis. . . . .	1,900 »	1 Concierge . . . . .	900 »	1 Encaisseur . . . . .	500 »	Augmentation éventuelle des traitements. Indemnités.	100 »	
NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.																							
1 Directeur . . . . .	8,000 »	} 16,500 »																							
1 Traducteur. . . . .	1,000 »																								
1 Commis de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	2,600 »																								
1 Vérificateur de la comptabilité . . . . .	500 »																								
1 Comptable. . . . .	1,000 »																								
1 Commis. . . . .	1,900 »																								
1 Concierge . . . . .	900 »																								
1 Encaisseur . . . . .	500 »																								
Augmentation éventuelle des traitements. Indemnités.	100 »																								
23	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> , et travaux accessoires . . . . .																							
24	»	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1793; impression d'avant-projets de loi et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation . . . . .																							
25	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique . . . . .																							
26	»	Indemnités et traitements d'employés attachés à la Commission royale de la publication des anciennes lois. . . . .																							
TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.																									

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
107,000	107,000	»	»	107,000	104,892 85	
107,000	107,000	»	»	107,000	104,892 85	
16,500	16,500	»	»	16,500	15,459 92	
325,000	325,000	»	»	325,000	272,957 07	
7,700	7,700	»	»	7,700	8,750 »	
11,000	11,000	»	»	11,000	11,999 »	
8,000	8,000	»	»	8,000	6,999 75	
368,200	368,200	»	»	368,200	316,145 74	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																												
<b>CHAPITRE VII.</b>																																														
<b>PENSIONS ET SECOURS.</b>																																														
27	»	Pensions civiles. — Payment des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre . . . . .																																												
28	»	Secours à des magistrats et à des fonctionnaires et employés attachés aux cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse. . . . .																																												
29	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou d'établissements y ressortissant, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.																																												
50	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus . . . . .																																												
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . . fr.																																												
<b>CHAPITRE VIII.</b>																																														
<b>CULTES.</b>																																														
<i>Culte catholique.</i>																																														
31	»	Clergé supérieur du culte catholique . . . . .																																												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">CLERGÉ SUPÉRIEUR.</th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 20%;">Appointements par an.</th> <th style="width: 10%;">TOTAL des traitements.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Archevêque. . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">21,000 »</td> <td style="text-align: right;">21,000 »</td> </tr> <tr> <td>Évêques . . . . .</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: right;">16,000 »</td> <td style="text-align: right;">80,000 »</td> </tr> <tr> <td>Frais de tournées et du secrétariat . . . . .</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">21,600 »</td> </tr> <tr> <td>Secrétaire d'archevêché . . . . .</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">1,500 »</td> <td style="text-align: right;">5,000 »</td> </tr> <tr> <td>— d'évêché . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> </tr> <tr> <td>Vicaires généraux . . . . .</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: right;">5,600 »</td> <td style="text-align: right;">10,800 »</td> </tr> <tr> <td>— — — — —</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: right;">5,200 »</td> <td style="text-align: right;">32,000 »</td> </tr> <tr> <td>Chanoines . . . . .</td> <td style="text-align: center;">20</td> <td style="text-align: right;">2,400 »</td> <td style="text-align: right;">48,000 »</td> </tr> <tr> <td>— — — — —</td> <td style="text-align: center;">32</td> <td style="text-align: right;">2,000 »</td> <td style="text-align: right;">64,000 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center; border-top: 1px solid black;">74</td> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">281,400 »</td> </tr> </tbody> </table>			CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.	Archevêque. . . . .	1	21,000 »	21,000 »	Évêques . . . . .	8	16,000 »	80,000 »	Frais de tournées et du secrétariat . . . . .	»	»	21,600 »	Secrétaire d'archevêché . . . . .	2	1,500 »	5,000 »	— d'évêché . . . . .	1	1,000 »	1,000 »	Vicaires généraux . . . . .	3	5,600 »	10,800 »	— — — — —	10	5,200 »	32,000 »	Chanoines . . . . .	20	2,400 »	48,000 »	— — — — —	32	2,000 »	64,000 »		74		281,400 »
CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.																																											
Archevêque. . . . .	1	21,000 »	21,000 »																																											
Évêques . . . . .	8	16,000 »	80,000 »																																											
Frais de tournées et du secrétariat . . . . .	»	»	21,600 »																																											
Secrétaire d'archevêché . . . . .	2	1,500 »	5,000 »																																											
— d'évêché . . . . .	1	1,000 »	1,000 »																																											
Vicaires généraux . . . . .	3	5,600 »	10,800 »																																											
— — — — —	10	5,200 »	32,000 »																																											
Chanoines . . . . .	20	2,400 »	48,000 »																																											
— — — — —	32	2,000 »	64,000 »																																											
	74		281,400 »																																											
		A REPORTER. . . fr.																																												

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
15,000	15,000	»	»	15,000	11,402 75	
9,000	9,000	»	»	9,000	9,000 »	
2,500	2,500	»	»	2,500	2,466 »	
4,000	4,000	»	»	4,000	4,000 »	
50,500	50,500	»	»	50,500	26,868 75	
281,400	281,400	»	»	281,400	278,666 66	
281,400	281,400	»	»	281,400	278,666 66	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTE- RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. . . fr.		
52		CHAPITRE VIII (SUITE).		
		Clergé inférieur du culte catholique . . . . .		
		CLERGÉ INFÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.
				TOTAL des traitements.
		Curés de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	88	2,047 80
		Curés de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	18	1,600 »
		— — . . . . .	38	1,500 »
		— — . . . . .	87	1,568 »
		Desservants . . . . .	498	1,200 »
		— — . . . . .	489	1,100 »
		— — . . . . .	2,169	950 »
		Chapelains . . . . .	1	800 »
		— — . . . . .	14	700 »
		— — . . . . .	145	600 »
		Vicaires . . . . .	4	800 »
		— — . . . . .	7	700 »
		— — . . . . .	1,683	600 »
		Coadjuteur . . . . .	1	600 »
		Desservants d'églises annexes et d'autres ser- vices reconnus par l'État. -- Indemnités.		
		Places nouvelles à créer . . . . .	»	»
			4,982	51,115 »
				4,588,000 »
53		Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte au camp de Beverloo et ameublement d'églises . . . . .		
		<i>Culte protestant et anglican.</i>		
34		Traitements des pasteurs et employés . . . . .		
		PASTEURS ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.
				TOTAL des traitements.
		Pasteurs . . . . .	6	4,000 »
		— — . . . . .	1	5,931 20
		— — . . . . .	2	5,528 »
		— — . . . . .	3	2,900 »
		— — . . . . .	5	2,400 »
		— — . . . . .	5	2,280 »
		— — . . . . .	1	1,900 »
		— — . . . . .	1	1,500 »
		— — . . . . .	1	1,400 »
		— — . . . . .	3	1,200 »
		— — . . . . .	»	»
		Lecteur-chantre . . . . .	1	1,008 »
		— — . . . . .	1	762 »
		— — . . . . .	3	480 »
		Sacristain . . . . .	1	504 »
		Marguilliers . . . . .	2	258 »
		— — . . . . .	7	252 »
		Augmentation de traitement . . . . .	»	»
			43	18 80
				81,500 00
				A REPORTER. . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AGGMENTATION.	DIMINUTION.			
281,400	281,400	»	»	281,400	278,666 66	
4,588,000	4,562,570	25,430	»	4,522,570	4,522,569 20	
500,000	500,000	»	»	500,000	500,000 »	
81,500	81,500	»	»	81,500	80,508 52	
5,250,900	5,223,470	25,430	»	5,185,470	5,181,544 58	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>		
				REPORT. . . fr.
		<b>CHAPITRE VIII (SUITE).</b>		
35	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses. . . . .		
		<i>Culte israélite.</i>		
36	»	Traitements des ministres et employés . . . . .		
		<b>MINISTRES ET EMPLOYÉS.</b>	<b>OMBRE d'agents.</b>	<b>Appointements par an.</b>
				<b>TOTAL des traitements.</b>
		Grand rabbin . . . . .	1	5,292 »
		Ministres officiants . . . . .	1	2,250 »
		— — . . . . .	1	2,000 »
		— — . . . . .	2	3,000 »
		— — . . . . .	1	1,500 »
		— — . . . . .	1	1,200 »
		— — . . . . .	1	800 »
		Secrétaire du consistoire. . . . .	1	800 »
		Augmentations de traitement et place de ministre officiant à créer . . . . .	»	1,558 »
			9	18,000 »
37	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues . . . . .		
38	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour constructions d'édifices consa- crés aux cultes protestant et israélite. . . . .		
		<i>Pensions et secours pour les divers cultes.</i>		
39	»	Pensions ecclésiastiques. — Paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre. . .		
40	»	Secours pour les ministres des cultes. . . . .		
		<b>TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.</b>		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,250,900	5,225,470	25,430	»	5,185,470	5,181,544 58	
10,000	10,000	»	»	10,000	10,000 »	
18,000	17,000	1,000	»	17,000	16,525 31	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
10,000	10,000	»	»	10,000	10,000 »	
16,000	16,000	»	»	16,000	7,872 95	
50,000	30,000	»	»	30,000	30,000 »	
5,355,900	5,309,470	26,430	»	5,269,470	5,256,942 62	
AUGMENTATION. . fr.		26,430				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																				
<b>CHAPITRE IX.</b>																																																																																																						
<b>BIENFAISANCE.</b>																																																																																																						
<i>SECTION PREMIÈRE. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>																																																																																																						
41	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. . . . .																																																																																																				
42	»	Subsides : a. 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie dite militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; 4° pour secours à des aliénés indigents; b. pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés . . . . .																																																																																																				
43	»	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles . . . . .																																																																																																				
44	»	Publication d'un recueil d'actes de fondation de bourses d'études . . . . .																																																																																																				
<i>SECTION DEUXIÈME. — Écoles de bienfaisance de l'État.</i>																																																																																																						
45	»	Écoles de bienfaisance de l'État. — <i>Personnel</i> (y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements). . . . .																																																																																																				
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">PERSONNEL.</th> <th style="width: 15%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 15%;">APPOINTEMENTS par an.</th> <th style="width: 10%;">MONTANT de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Secrétaires des comités d'inspection. . . . .</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">5,300</td> </tr> <tr> <td>Directeurs . . . . .</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">5,000 - 9,000</td> <td style="text-align: right;">52,100</td> </tr> <tr> <td>Aumôniers . . . . .</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">2,200 - 3,200</td> <td style="text-align: right;">13,900</td> </tr> <tr> <td>— adjoints . . . . .</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">1,400 - 1,800</td> <td style="text-align: right;">2,200</td> </tr> <tr> <td>Médecins principaux . . . . .</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">2,200 - 2,600</td> <td style="text-align: right;">12,000</td> </tr> <tr> <td>— adjoints . . . . .</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">1,200 - 1,800</td> <td style="text-align: right;">3,000</td> </tr> <tr> <td>Instituteurs principaux . . . . .</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">2,200 - 3,100</td> <td style="text-align: right;">19,100</td> </tr> <tr> <td>— adjoints . . . . .</td> <td style="text-align: center;">20</td> <td style="text-align: center;">1,600 - 2,100</td> <td style="text-align: right;">32,250</td> </tr> <tr> <td>Agents comptables. . . . .</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">3,100 - 3,700</td> <td style="text-align: right;">15,500</td> </tr> <tr> <td>Commis de 1<sup>re</sup> classe. . . . .</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">2,100 - 2,600</td> <td style="text-align: right;">7,500</td> </tr> <tr> <td>— de 2<sup>e</sup> classe. . . . .</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">1,600 - 2,100</td> <td style="text-align: right;">11,200</td> </tr> <tr> <td>— de 3<sup>e</sup> classe. . . . .</td> <td style="text-align: center;">15</td> <td style="text-align: center;">1,200 - 1,600</td> <td style="text-align: right;">19,050</td> </tr> <tr> <td>Magasiniers. . . . .</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">1,600 - 2,100</td> <td style="text-align: right;">9,500</td> </tr> <tr> <td>Surveillantes religieuses. . . . .</td> <td style="text-align: center;">20</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">21,075</td> </tr> <tr> <td>Surveillants en chef . . . . .</td> <td style="text-align: center;">12</td> <td style="text-align: center;">1,800 - 2,600</td> <td style="text-align: right;">26,800</td> </tr> <tr> <td>Surveillants de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe. . . . .</td> <td style="text-align: center;">131</td> <td style="text-align: center;">1,100 - 1,750</td> <td style="text-align: right;">182,725</td> </tr> <tr> <td>Professeur d'agriculture . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">600</td> </tr> <tr> <td>Maître de musique. . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">500</td> </tr> <tr> <td>Organistes, chantres, acolytes . . . . .</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">1,475</td> </tr> <tr> <td>Frais de représentation. . . . .</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">850</td> </tr> <tr> <td>Frais de route et de séjour . . . . .</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">10,100</td> </tr> <tr> <td>Gages des portiers, des infirmiers, des autres agents de la ferme, et salaire des boulangers, des chefs d'ateliers, etc. . . . .</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">59,400</td> </tr> <tr> <td>Pour augmentations éventuelles . . . . .</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">10,375</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;"><b>TOTAL. . . . .</b></td> <td style="text-align: center;"><b>258</b></td> <td></td> <td style="text-align: right;"><b>503,000</b></td> </tr> </tbody> </table>			PERSONNEL.	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.	Secrétaires des comités d'inspection. . . . .	2	"	5,300	Directeurs . . . . .	5	5,000 - 9,000	52,100	Aumôniers . . . . .	5	2,200 - 3,200	13,900	— adjoints . . . . .	2	1,400 - 1,800	2,200	Médecins principaux . . . . .	5	2,200 - 2,600	12,000	— adjoints . . . . .	2	1,200 - 1,800	3,000	Instituteurs principaux . . . . .	7	2,200 - 3,100	19,100	— adjoints . . . . .	20	1,600 - 2,100	32,250	Agents comptables. . . . .	5	3,100 - 3,700	15,500	Commis de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	3	2,100 - 2,600	7,500	— de 2 <sup>e</sup> classe. . . . .	6	1,600 - 2,100	11,200	— de 3 <sup>e</sup> classe. . . . .	15	1,200 - 1,600	19,050	Magasiniers. . . . .	5	1,600 - 2,100	9,500	Surveillantes religieuses. . . . .	20	"	21,075	Surveillants en chef . . . . .	12	1,800 - 2,600	26,800	Surveillants de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> classe. . . . .	131	1,100 - 1,750	182,725	Professeur d'agriculture . . . . .	1	"	600	Maître de musique. . . . .	1	"	500	Organistes, chantres, acolytes . . . . .	2	"	1,475	Frais de représentation. . . . .	"	"	850	Frais de route et de séjour . . . . .	"	"	10,100	Gages des portiers, des infirmiers, des autres agents de la ferme, et salaire des boulangers, des chefs d'ateliers, etc. . . . .	"	"	59,400	Pour augmentations éventuelles . . . . .	"	"	10,375	<b>TOTAL. . . . .</b>	<b>258</b>		<b>503,000</b>
PERSONNEL.	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.																																																																																																			
Secrétaires des comités d'inspection. . . . .	2	"	5,300																																																																																																			
Directeurs . . . . .	5	5,000 - 9,000	52,100																																																																																																			
Aumôniers . . . . .	5	2,200 - 3,200	13,900																																																																																																			
— adjoints . . . . .	2	1,400 - 1,800	2,200																																																																																																			
Médecins principaux . . . . .	5	2,200 - 2,600	12,000																																																																																																			
— adjoints . . . . .	2	1,200 - 1,800	3,000																																																																																																			
Instituteurs principaux . . . . .	7	2,200 - 3,100	19,100																																																																																																			
— adjoints . . . . .	20	1,600 - 2,100	32,250																																																																																																			
Agents comptables. . . . .	5	3,100 - 3,700	15,500																																																																																																			
Commis de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	3	2,100 - 2,600	7,500																																																																																																			
— de 2 <sup>e</sup> classe. . . . .	6	1,600 - 2,100	11,200																																																																																																			
— de 3 <sup>e</sup> classe. . . . .	15	1,200 - 1,600	19,050																																																																																																			
Magasiniers. . . . .	5	1,600 - 2,100	9,500																																																																																																			
Surveillantes religieuses. . . . .	20	"	21,075																																																																																																			
Surveillants en chef . . . . .	12	1,800 - 2,600	26,800																																																																																																			
Surveillants de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> classe. . . . .	131	1,100 - 1,750	182,725																																																																																																			
Professeur d'agriculture . . . . .	1	"	600																																																																																																			
Maître de musique. . . . .	1	"	500																																																																																																			
Organistes, chantres, acolytes . . . . .	2	"	1,475																																																																																																			
Frais de représentation. . . . .	"	"	850																																																																																																			
Frais de route et de séjour . . . . .	"	"	10,100																																																																																																			
Gages des portiers, des infirmiers, des autres agents de la ferme, et salaire des boulangers, des chefs d'ateliers, etc. . . . .	"	"	59,400																																																																																																			
Pour augmentations éventuelles . . . . .	"	"	10,375																																																																																																			
<b>TOTAL. . . . .</b>	<b>258</b>		<b>503,000</b>																																																																																																			
46	»	Écoles de bienfaisance de l'État. — <i>Matériel</i> . . . . .																																																																																																				

A REPORTER. . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,823,000	1,683,000	138,000	»	1,437,300	1,559,999 76	
130,000	130,000	»	»	130,000	162,387 02	
13,000	12,000	1,000	»	12,000	12,300 »	
3,000	2,000	3,000	»	2,000	1,947 »	
303,000	460,000	157,000	»	402,000		
					889,197 47	
849,000	752,947	96,053	»	706,500		
3,323,000	3,041,947	281,053	»	2,690,000	2,596,031 25	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . . fr.			
47	»	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État . . . . .			
48	»	Commission royales des patronages et de la protection de l'enfance . . . . .			
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . . fr.			
<b>CHAPITRE X.</b>					
<b>PRISONS.</b>					
<i>SECTION PREMIÈRE. — Service économique.</i>					
49	»	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance ordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation . . . . .			
50	»	Salaires des détenus . . . . .			
51	»	Confection et frais d'habillement des surveillants. . . . .			
52	»	Frais de voyage des membres des commissions, ainsi que des fonctionnaires et employés. . . . .			
53	»	Traitements des fonctionnaires et employés . . . . .			
<b>PERSONNEL.</b>					
DÉSIGNATION DES EMPLOIS.		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.		TOTAL des traitements.
			Minimum.	Maximum.	
Secrétaires des Commissions administratives . . . . .		3	2,200	2,800	8,900 »
— de la Commission d'examen . . . . .		1	1,000	1,000	1,000 »
Directeurs . . . . .		29	2,200	6,000	120,350 »
— adjoints . . . . .		6	2,200	2,800	18,900 »
Aumôniers catholiques . . . . .		29	700	2,600	46,700 »
— adjoints. . . . .		6	1,400	1,800	10,600 »
Médecins . . . . .		26	500	2,600	30,400 »
— adjoints . . . . .		5	1,600	1,900	8,400 »
— aliénistes . . . . .		3	1,500	2,500	7,000 »
Instituteurs . . . . .		15	1,400	2,600	31,200 »
— adjoints . . . . .		4	1,400	2,000	7,700 »
A REPORTER. . . . .		127		fr.	291,150 »
					A REPORTER. . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,323,000	3,041,947	281,053	»	2,690,000	2,596,031 25	
30,000	25,000	5,000	»	21,000	14,000 »	
5,000	5,000	»	»	»	»	
3,358,000	3,071,947	286,053	»	2,711,000	2,610,031 25	
AUGMENTATION. . fr.		286,053				
910,000	843,000	67,000	»	850,000	1,009,972 56	
160,000	160,000	»	»	160,000	151,053 09	
21,000	20,800	200	»	20,000	20,692 29	
13,000	10,000	3,000	»	10,000	11,481 65	
1,037,400	1,015,400	42,000	»	997,650	968,855 94	
2,163,400	2,049,200	114,200	»	2,037,650	2,102,055 55	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	
			Minimum.	Maximum.	
		REPORT. . . . . fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. . . . .	127	fr.	291,150 »
		Instituteurs-lecteurs . . . . .	4	350 550	450 »
		Comptables . . . . .	3	2,600 5,200	9,300 »
		Commis de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	12	2,500 2,900	34,000 »
		— de 2 <sup>e</sup> — (comptables). . . . .	24	1,900 2,500	51,800 »
		— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	15	1,600 2,000	28,500 »
		— de 3 <sup>e</sup> — (comptables). . . . .	3	1,500 1,800	3,600 »
		— de 3 <sup>e</sup> — . . . . .	22	1,200 1,500	30,650 »
		Magasiniers . . . . .	4	1,600 2,000	6,500 »
		Surveillantes religieuses . . . . .	75	700 800	51,100 »
		— laïques . . . . .	7	700 700	4,900 »
		Chefs-surveillants . . . . .	15	1,800 2,200	25,800 »
		Surveillants de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	341	1,100 1,450	428,856 »
		Surveillants spéciaux . . . . .	10	1,400 1,800	17,400 »
		Commissionnaires . . . . .	16	250 1,000	9,450 »
		Barbiers . . . . .	19	125 1,000	7,000 »
		Organistes — Chantres. — Acolytes . . . . .	58	40 400	7,920 »
		Aumôniers protestants et israélites . . . . .	24	240 500	6,664 »
		Contremaitres . . . . .	3	2,200 2,500	7,800 »
		Chevrons aux surveillants . . . . .	»	72 144	13,176 »
		Dépenses imprévues (Remplacement provisoire d'agents malades, secours en cas de maladie, indemnités, etc.)	»	» »	3,384 »
		Création d'une place de pharmacien dans les prisons centrales de Louvain, Gand et Saint-Gilles et aug- mentations de traitement à divers membres du personnel . . . . .	»	» »	18,000 »
		TOTAL. . . . .	777	fr.	1,057,400 »
34	»	Indemnité de logement à certains fonctionnaires et employés. . . . .			
35	»	Frais d'impression et de bureau . . . . .			
		A REPORTER. . . . . fr.			

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,163,400	2,049,200	114,200	»	2,057,650	2,162,055 35	
30,200	28,100	2,100	»	28,100	27,450 »	
10,000	28,000	»	18,000	10,000	8,603 96	
2,203,600	2,105,500	116,500	18,000	2,075,750	2,198,109 39	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
56	>	Patronage des condamnés libérés . . . . .
57	>	<i>Mobilier.</i> Achat, confection et entretien. <i>Bâtiments.</i> Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingrédients pour les ouvrages à confier aux détenus. — Loyer d'immeubles . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE X. . . . . fr.
		<b>CHAPITRE XI.</b>
		FRAIS DE POLICE.
58	>	Mesures de sûreté publique. . . . .
58 <sup>bis</sup>	>	Intervention de l'État dans les frais exceptionnels de police à Anvers à l'occasion de l'Exposition universelle. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . . fr.
		<b>CHAPITRE XII.</b>
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.
59	>	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département . . . . .
60	>	Dépenses imprévues non libellées au Budget, et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir à des tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XII. . . . . fr.
		<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>
		<b>CHAPITRE XIII.</b>
		SERVICES DIVERS.
61	>	Création d'un quartier spécial pour condamnés aliénés à l'asile de Tournai. . . . .
62	>	Travaux d'agrandissement, etc., aux écoles de bienfaisance de l'État . . . . .
63	>	Rachat du dépôt de mendicité de Bruges . . . . .
64	>	Acquisition de l'école de bienfaisance de Moll . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,205,600	2,105,500	116,500	18,000	2,075,750	2,198,109 20	
30,000	20,000	10,000	»	16,500	12,500 »	
125,000	110,000	15,000	»	110,000	127,999 54	
2,358,600	2,235,500	141,500	18,000	2,202,250	2,358,608 83	
AUGMENTATION . . fr.		125,500				
60,000	60,000	»	»	15,000	15,000 »	
»	10,000	»	10,000	»	»	
60,000	70,000	»	10,000	15,000	15,000 »	
DIMINUTION . . . fr.		10,000				
29,000	22,000	7,000	»	22,000	20,238 22	
10,500	9,000	1,500	»	9,000	14,804 80	
39,500	31,000	8,500	»	31,000	35,043 02	
AUGMENTATION . . fr.		8,500				
70,000	»	70,000	»	»	»	
250,000	»	250,000	»	»	»	
123,967	»	123,967	»	»	»	
100,000	»	100,000	»	»	»	
523,967	»	523,967	»	»	»	
AUGMENTATION . . fr.		823,967				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale. . . . .
II.	Ordre judiciaire . . . . .
III.	Justice militaire . . . . .
IV.	Frais de justice . . . . .
V.	Palais de justice . . . . .
VI.	Publications officielles . . . . .
VII.	Pensions et secours . . . . .
VIII.	Cultes . . . . .
IX.	Bienfaisance . . . . .
X.	Prisons . . . . .
XI.	Frais de police . . . . .
XII.	Dépenses imprévues . . . . .
XIII.	Dépenses exceptionnelles. . . . .
	ENSEMBLE. . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
582,000 »	529,400 »	52,600 »	»	509,400 »	527,541 07	
5,906,090 »	5,882,550 »	23,740 »	»	5,850,650 »	5,828,372 17	
75,450 »	72,750 »	700 »	»	74,480 »	72,353 55	
1,515,500 »	1,514,750 »	»	1,450 »	1,516,950 »	2,151,018 93	
107,000 »	107,000 »	»	»	107,000 »	104,892 85	
568,200 »	568,200 »	»	»	568,200 »	516,145 74	
50,500 »	50,500 »	»	»	50,500 »	26,868 75	
5,535,900 »	5,509,470 »	26,450 »	»	5,269,470 »	5,256,942 62	
5,358,000 »	5,071,947 »	286,055 »	»	2,711,000 »	2,610,051 25	
2,358,600 »	2,255,500 »	123,500 »	»	2,202,250 »	2,558,608 85	
60,000 »	70,000 »	»	10,000 »	15,000 »	15,000 »	
59,500 »	51,000 »	8,500 »	»	51,000 »	55,043 02	
523,967 »	»	523,967 »	»	»	»	
20,256,487 »	19,222,647 »	1,045,290 »	11,450 »	18,685,900 »	19,262,618 76	
AUGMENTATION . . fr.		1,033,840				

(156)